Contrats longue durée

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*

CAT	Longueur mini/maxi (m)	Largeur maximum (m)	Monocoques [1]				
			Taxe d'usage annuelle		Capital		
			avant 2011[2]	depuis 2011	5 ans	10 ans	20 ans
A	0,00 à 4,99	2,00	367,20	470,80	2 353,80	4 707,50	9 415,00
B	5,00 à 5,49	2,15	400,50	513,50	2 567,30	5 134,50	10 269,00
C	5,50 à 5,99	2,30	467,10	598,90	2 994,30	5 988,50	11 977,00
D	6,00 à 6,49	2,45	535,20	686,20	3 430,80	6 861,50	13 723,00
E	6,50 à 6,99	2,60	595,20	763,10	3 815,30	7 630,50	15 261,00
F	7,00 à 7,49	2,70	664,80	852,30	4 261,50	8 523,00	17 046,00
G	7,50 à 7,99	2,80	749,10	960,40	4 802,00	9 604,00	19 208,00
H	8,00 à 8,49	2,95	806,10	1 033,40	5 167,00	10 334,00	20 668,00
I	8,50 à 8,99	3,10	847,40	1 086,40	5 431,80	10 863,50	21 727,00
J	9,00 à 9,49	3,25	901,80	1 156,20	5 780,80	11 561,50	23 123,00
K	9,50 à 9,99	3,40	977,00	1 252,60	6 263,00	12 526,00	25 052,00
L	10,00 à 10,49	3,55	1 047,60	1 343,10	6 715,50	13 431,00	26 862,00
M	10,50 à 10,99	3,70	1 123,70	1 440,70	7 203,50	14 407,00	28 814,00
N	11,00 à 11,49	3,85	1 222,60	1 567,50	7 837,30	15 674,50	31 349,00
O	11,50 à 11,99	4,00	1 326,50	1 700,70	8 503,50	17 007,00	34 014,00
P	12,00 à 12,99	4,30	1 534,80	1 967,80	9 838,80	19 677,50	39 355,00
Q	13,00 à 13,99	4,60	1 727,50	2 214,80	11 074,00	22 148,00	44 296,00
R	14,00 à 14,99	4,90	1 961,60	2 514,90	12 574,50	25 149,00	50 298,00
S	15,00 à 15,99	4,90	2 197,70	2 817,50	14 087,50	28 175,00	56 350,00
T	16,00 à 17,99	5,20	2 510,30	3 218,40	16 091,80	32 183,50	64 367,00
U	18,00 à 19,99	5,70	2 811,00	3 603,80	18 019,00	36 038,00	72 076,00
V	20,00 à 21,99	6,20	3 147,90	4 035,80	20 179,00	40 358,00	80 716,00
W	22,00 à 23,99	6,70	3 526,70	4 521,40	22 607,00	45 214,00	90 428,00
X	24,00 à 25,99	7,20	3 949,30	5 063,20	25 316,00	50 632,00	101 264,00
Y	26,00 à 27,99	7,70	4 344,80	5 570,30	27 851,50	55 703,00	111 406,00
Z	28,00 à 29,99	8,20	4 778,50	6 126,30	30 631,30	61 262,50	122 525,00
ZS	30,00 à 31,99	8,70	5 257,20	6 740,10	33 700,30	67 400,50	134 801,00
ZT	32,00 à 33,99	9,20	5 782,70	7 413,80	37 068,80	74 137,50	148 275,00
ZU	34,00 à 35,99	9,70	6 360,90	8 155,00	40 774,80	81 549,50	163 099,00
ZV	36,00 à 37,99	10,20	6 997,40	8 971,00	44 855,00	89 710,00	179 420,00
ZW	38,00 à 39,99	10,70	7 697,00	9 868,00	49 339,80	98 679,50	197 359,00
ZX	40,00 à 44,99	11,40	8 620,10	11 051,40	55 256,80	110 513,50	221 027,00
ZY	45,00 à 49,99	12,00	9 654,60	12 377,70	61 888,50	123 777,00	247 554,00

(1) Les multicoques sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur hors tout, le tarif étant majoré par l'application d'un coefficient de 1,5.
(2) En raison de la modification du régime des contrats d'amodiation effective au 01/01/2011, tout changement des termes d'un contrat signé avant le 31/12/2010 entrainera sa résiliation automatique. La retenue des 20% sur le remboursement du capital payé au prorata du temps restant ne sera pas appliqué dès lors que le titulaire de l'amodiation résiliée contracte une nouvelle amodiation selon les règles applicables au 1/01/2011.



Port de Plaisance de La Rochelle

Tarifs 2016

Capitainerie des Minimes
Avenue de la Capitainerie
17026 La Rochelle Cedex 1
Tél. 05.46.44.41.20
Fax 05.46.44.36.49
capitainerie@portlarochelle.com

www.portlarochelle.com

SIRET : 353 069 362 00013 Code APE 9329Z

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE

Prestations diverses

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*

Forfait grande plaisance		
NOUVEAU 15 à 18 mètres (49/59 feet)	25 tonnes maxi	2713,20
18 à 25 mètres (60/85 feet)	40 tonnes maxi	3225,30
25 à 33 mètres (85/110 feet)	60 tonnes maxi	4128,60
33 à 39 mètres (110/130 feet)	90 tonnes maxi	5160,70

Le forfait de grande plaisance comprend une escale de 4 mois entre le 01/10 et le 31/03 avec un aller-retour élévateur 150 tonnes et stationnement sur terre-plein de 2 semaines.

Autres		
Vélos	2h00 gratuites	puis 1,30 € / h sup
Inscription liste d'attente	1 an	15,00

© laperlebleue 2016 - Crédit photo : Service Communication du Port de Plaisance - Studio Ouest - Imprimé par les imprimeurs Durnis

Port de Plaisance de La Rochelle - Tarifs 2016

Redevancesd'amarrage

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*

CAT	Longueur mini / maxi (m)	Largeur maxi-mum (m)	Titulaires contrat annuel	Forfait mensuel		Forfait Escale Monocoques [1]			
						journée/day[2]		semaine/week [3]	
				été 01/05 - 30/09	hiver 01/01 - 30/04 01/10 - 31/12	été 01/05 - 30/09	hiver 01/01 - 30/04 01/10 - 31/12	été 01/05 - 30/09	hiver 01/01 - 30/04 01/10 - 31/12
A	0 à 4,99	2,00	941,50	179,90	89,95	10,00	5,00	60,00	30,00
B	5 à 5,49	2,15	1026,90	196,20	98,10	10,90	5,45	65,40	32,70
C	5,5 à 5,99	2,30	1197,70	228,80	114,40	12,70	6,35	76,30	38,15
D	6 à 6,49	2,45	1372,30	262,20	131,10	14,60	7,30	87,40	43,70
E	6,5 à 6,99	2,60	1526,10	291,60	145,80	16,20	8,10	97,20	48,60
F	7 à 7,49	2,70	1704,60	325,70	162,85	18,10	9,05	108,60	54,30
G	7,5 à 7,99	2,80	1920,80	367,00	183,50	20,40	10,20	122,30	61,15
H	8 à 8,49	2,95	2066,80	394,90	197,45	21,90	10,95	131,60	65,80
I	8,5 à 8,99	3,10	2172,70	415,10	207,55	23,10	11,55	138,40	69,20
J	9 à 9,49	3,25	2312,30	441,80	220,90	24,60	12,30	147,30	73,65
K	9,5 à 9,99	3,40	2505,20	478,60	239,30	26,60	13,30	159,50	79,75
L	10 à 10,49	3,55	2686,20	513,20	256,60	28,50	14,25	171,10	85,55
M	10,5 à 10,99	3,70	2881,40	550,50	275,25	30,60	15,30	183,50	91,75
N	11 à 11,49	3,85	3134,90	598,90	299,45	33,30	16,65	199,60	99,80
O	11,5 à 11,99	4,00	3401,40	649,80	324,90	36,10	18,05	216,60	108,30
P	12 à 12,99	4,30	3935,50	751,90	375,95	41,80	20,90	250,60	125,30
Q	13 à 13,99	4,60	4429,60	846,30	423,15	47,00	23,50	282,10	141,05
R	14 à 14,99	4,90	5029,80	960,90	480,45	53,40	26,70	320,30	160,15
S	15 à 15,99	4,90	5635,00	1076,50	538,25	59,80	29,90	358,80	179,40
T	16 à 17,99	5,20	6436,70	1229,70	614,85	68,30	34,15	409,90	204,95
U	18 à 19,99	5,70	7207,60	1377,00	688,50	76,50	38,25	459,00	229,50
V	20 à 21,99	6,20	8071,60	1542,00	771,00	85,70	42,85	514,00	257,00
W	22 à 23,99	6,70	9042,80	1727,60	863,80	96,00	48,00	575,90	287,95
X	24 à 25,99	7,20	10126,40	1934,60	967,30	107,50	53,75	644,90	322,45
Y	26 à 27,99	7,70	11140,60	2128,40	1064,20	118,30	59,15	709,50	354,75
Z	28 à 29,99	8,20	12252,50	2340,80	1170,40	130,10	65,05	780,30	390,15
ZS	30 à 31,99	8,70	13480,10	2575,30	1287,65	143,10	71,55	858,40	429,20
ZT	32 à 33,99	9,20	14827,50	2832,70	1416,35	157,40	78,70	944,20	472,10
ZU	34 à 35,99	9,70	16309,90	3115,90	1557,95	173,10	86,55	1038,60	519,30
ZV	36 à 37,99	10,20	17942,00	3427,70	1713,85	190,40	95,20	1142,60	571,30
ZW	38 à 39,99	10,70	19735,90	3770,40	1885,20	209,50	104,75	1256,80	628,40
ZX	40 à 44,99	11,40	22102,70	4222,60	2111,30	234,60	117,30	1407,50	703,75
ZY	45 à 49,99	12,00	24755,40	4729,40	2364,70	262,80	131,40	1576,50	788,25

(1) Les multicoques sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur hors tout, le tarif étant majoré par l'application d'un coefficient de 1,5. **(2)** 1 journée : 1 nuit passée avec 24 h de présence maximum. **(3)** 1 semaine : 7 nuits. **(4)** 1 mois : Calculé de date à date, ce forfait n'est pas valable entre 2 périodes de tarification. Chaque facture s'arrête au dernier jour de chaque période (30/04, 30/09, 31/12).

- **Les forfaits semaine ou mois ne sont pas fractionnables.**
- Bateaux de + de 50 mètres : + 10% par tranche de 5 mètres de la catégorie précédente.
- Tarif comprenant fourniture d'eau et d'électricité (1,3 kw), service d'ordures ménagères, usage des toilettes.
- **3ème nuit gratuite selon les conditions suivantes :** Escale facturée à la journée / Paiement au comptant, à l'arrivée du bateau / Non cumulable après application d'un forfait semaine ou mois / Renouvelable si délai de 7 nuits entre deux nuits gratuites.
- 50€ de frais de recherche et de dossier seront appliqués pour toute escale non déclarée à l'arrivée, départ sans payer ou refus de payer.

- **La base de tarification est la longueur hors-tout (y compris les apparaux fixes).** En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.
- **Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation ou de la déclaration d'entrée au port.** Après rappel et commandement de payer, une majoration pour frais de recouvrement égale à 10 % de la somme due sera exigée.
- **Le forfait annuel, applicable pour toute souscription d'un contrat annuel (amarrage, monotype de sport, stockage à terre), est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre.** Pour tout contrat souscrit en cours d'année, un abattement prorata temporis sera appliqué en douzième du tarif.
- En cas de départ en cours d'année et quel qu'en soit le motif, un délai de préavis d'un mois plein sera appliqué. Le mois de préavis prend effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier ou du dépôt de la demande auprès des services du Port. La non restitution de la clé gratuite entraîne une facturation au tarif en vigueur.

Port de Plaisance de La Rochelle - Tarifs 2016

Grues électriques, forfait monotypes

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*

Grues électriques		Été 01/05 au 30/09	Hiver 01/10 au 31/12 et 01/01 au 30/04
Manutention sans marin* (Tarif par manutention)	1/2 h	46,50	23,30
	1 h	88,90	44,50
Manutention avec marin (Tarif par manutention)	1/2 h	65,20	41,90
	1 h	126,20	81,80
Supplément marin	1/2 h	18,65	
	1 h	37,30	
Abonnement annuel* du 01/01 au 31/12	1 an	384,40	

*** Le forfait annuel grue électrique comprend** l'utilisation de la grue électrique en self-service pour les personnes habilitées uniquement. Dans le cas où l'utilisateur ne serait pas habilité, l'opération de levage ne pourra être réalisée que par une autre personne habilitée ou par un agent du port moyennant le versement du « supplément marin ».

Forfait monotypes de sport Pas de demi-tarif		
Ces forfaits comprennent le stationnement à terre + le forfait d'utilisation des grues électriques en self-service (utilisateurs habilités)	Mono sport - 8 mètres	Mono sport de 8 à 10 mètres
Forfait 1 mois	130,40	154,80
Forfait 3 mois	326,60	389,60
Forfait 6 mois	541,80	649,10
Forfait 1 an	803,60	979,20

Les forfaits monotypes sont valables pour un seul et même bateau. Ces forfaits sont réservés exclusivement aux modèles éligibles et participant à des compétitions et d'un poids total inférieur à 2,5 tonnes, d'une largeur maximum correspondant aux normes routières en vigueur. Toute manœuvre de levage en présence d'une personne à bord du bateau est interdite. Toute intervention sous un bateau dans les sangles est interdite.

La dépose du bateau ne pourra se faire que sur une remorque homologuée et immatriculée.

L'utilisation des grues électriques en self-service, par des usagers habilités uniquement, est autorisée 7 jours sur 7 du lever au coucher du soleil à condition que la vitesse du vent soit inférieure à 25 nœuds (50 km/h).

Le forfait annuel de stationnement inclut les prestations suivantes :

- Utilisation de la cale de mise à l'eau
- Réservation d'une place à terre sur le parking réservé à cet usage pour y entreposer la remorque du bateau, sauf manifestations nautiques
- Utilisation de la **grue électrique** en self-service pour les personnes habilitées uniquement. Dans le cas où l'utilisateur ne serait pas habilité, l'opération de levage ne pourra être réalisée que par une autre personne habilitée ou par un agent du port moyennant le versement du « supplément marin »
- Fourniture d'eau et d'électricité
- Service d'ordures ménagères
- Usage des sanitaires

Le numéro de l'emplacement est fixé par la Régie qui peut néanmoins changer l'affectation primitivement dévolue, soit au moment de la reconduction tacite, soit même au cours de la période réservée.

Port-Neuf

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*

Port-Neuf du 01/01 au 31/12 - Stationnement à flot			
Forfait annuel		1 an	295,60
Port-Neuf - Stockage à terre			
Hauteur (m)	**Longueur (m)**	**Largeur (m)**	**1 an**
2,00	7,50	2,70	605,30
2,50	7,50	2,70	907,00
3,00	8,50	2,70	1208,70
Contrat 6 mois / 6 mois (bateau à moteur - 8m maximum)			
Stockage à terre (octobre à mars) + à flot aux Minimes (avril à septembre) pontons escale. Contrat annuel sur la base du tarif d'un poste d'amarrage à l'année - voir tarifs redevances amarrage			

Manutentions, stationnement à terre

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*
À ces tarifs s'appliquent **50 % de réduction**, du 01/01 au 29/02 et du 01/10 au 31/12. **20 % de réduction**, du 01/03 au 31/03.

Pour les manutentions et le stationnement à terre (sauf : grue mobile Tadano et manutentions particulières)
- 50% de réduction sur ces tarifs du 01/01 au 29/02 et du 01/10 au 31/12
- 20% de réduction du 01/03 au 31/03

Élévateur 10 tonnes			
Poids du bateau	1 manutention	2 manutentions [1]	5 allers-retours [2]
– 1 T	65,50	108,80	384,10
1 à 2 T	97,60	159,30	524,70
2 à 3 T	137,50	221,20	695,10
3 à 5 T	162,10	258,70	794,40
5 à 7.5 T	190,60	302,40	917,00
7.5 à 10 T	224,00	355,40	1061,50
Manutentions particulières, quillage 126,30 €/h			

Élévateur 50 tonnes			
Poids du bateau	1 manutention	2 manutentions [1]	5 allers-retours [2]
10 à 12 T	379,70	614,90	1920,00
12 à 15 T	490,60	776,10	2402,50
15 à 20 T	584,90	922,00	3233,30
20 à 25 T	749,90	1174,90	4608,70
25 à 30 T	890,60	1393,00	
30 à 40 T	1031,20	1609,80	
40 à 50 T	1173,30	1826,40	
Manutentions particulières, quillage 170,30 €/ h			

Grue TADANO mobile automotrice 30 tonnes (usagers professionnels)	
Forfait	Tarif
1/2 h	79,50
1 h	131,90



Manutentions, stationnement à terre

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*
À ces tarifs s'appliquent **50 % de réduction**, du 01/01 au 29/02 et du 01/10 au 31/12. **20 % de réduction**, du 01/03 au 31/03.

Élévateur 150 tonnes (usagers professionnels)		
Poids du bateau	1 manutention	2 manutentions (72h)
5 à 7.5 T	313,70	485,20
7.5 à 10 T	353,50	545,00
10 à 12 T	495,30	762,00
12 à 15 T	614,40	948,00
15 à 20 T	721,10	1108,40
20 à 25 T	902,60	1387,80
25 à 30 T	1058,70	1627,80
30 à 40 T	1212,10	1866,10
40 à 50 T	1367,90	2103,10
50 à 60 T	1446,30	2229,60
60 à 70 T	1653,10	2545,90
70 à 100 T	1808,00	2785,80
100 à 120 T	2013,80	3102,40
120 à 150 T	2221,10	3421,50
Manutentions particulières, quillage 233,50 € / h		

infos grutage : 05 46 44 91 16 ou grutage@portlarochelle.com



Stationnement sur zone de carénage			
Taille du bateau	1 jour	1 semaine [3] non renouvelable	1 mois [4] uniquement pour les bateaux supérieurs à 20t. et non renouvelable
- 12 m	16,80	84,40	253,20
de 12 à 16 m	24,50	122,50	367,60
de 16 à 20 m	45,30	225,80	677,10
de 20 à 30 m	55,60	277,20	831,70
+ de 30 m	65,70	328,80	986,50

(1) Ce tarif est applicable uniquement lorsque les 2 manutentions (sortie d'eau puis mise à l'eau) sont réalisées en moins de 24h. **(2)** Pas de réduction pour les abonnements. **(3)** 1 semaine : 7 nuits. **(4)** 1 mois : calculé de date à date, ce forfait n'est pas valable entre 2 périodes de tarification. Chaque facture s'arrête au dernier jour de chaque période.

Les forfaits semaine ou mois ne sont pas fractionnables.
Ces tarifs correspondent aux manutentions nécessaires à la mise à l'eau et la mise à sec des navires.
Tarif applicable pour chargement ou déchargement de camion ou de ber.
• L'abonnement annuel de manutentions est valable pour **un seul et même bateau** durant une année à compter de la date de souscription. Dans le cas où les manutentions ne seraient pas réalisées dans cette période, elles ne pourront pas être reportées.
• Pour les usagers non professionnels, la Régie assure la prise en charge totale de l'opération, la mise sur ber, la fourniture de cales et le calage du bateau.
• **En cas de mise à terre**, la prise en charge de la manutention commence après le placement des sangles par le client, à partir du moment où le bateau est saisi dans celles-ci à l'intérieur de la darse et jusqu'à sa mise en place sur le ber.
• **En cas de mise à l'eau**, la prise en charge commence dès la saisie du bateau dans les sangles sur le ber et se termine dès que le bateau flotte dans la darse.
• Sur la zone artisanale, la Régie met des bers à la disposition des usagers. Il est interdit de modifier l'architecture du ber sous quelle que forme que ce soit ou la façon dont a été calé le bateau par les agents du Port. L'usager pourra stationner son ber sur la zone artisanale avec l'accord préalable de la Régie à condition qu'il ait fait l'objet d'une visite de conformité annuelle par un organisme agréé et qu'il puisse être utilisé par la Régie pour entreposer des bateaux du même type que ceux pour lesquels il a été approuvé.
• En raison de la prise au vent que représente un bateau mâté, l'usager devra alors prendre toutes les précautions utiles pour préserver la stabilité du bateau à terre dont il est gardien. Par vent fort, toute mesure que l'usager pourrait prendre en vue de protéger son bateau devra être signalée aux responsables des manutentions qui en feront mention sur un registre de manutention. L'usager devra remettre son bateau en l'ordre conforme à celui existant lors de sa mise sur ber par l'élévateur, dès la fin du coup de vent. Avant de commander la manutention, l'usager devra s'assurer que le navire est libre de toute entrave.
• À partir d'une vitesse du vent atteignant 35 noeuds, toute manutention et toute utilisation d'appareil de levage seront interdites.
• Toute intervention de nuit en semaine (après 18h00 et avant 8h00) ou le week-end (du samedi 18h00 au lundi 8h00) sera majoré selon le tarif en vigueur.

Prestations diverses

Tarifs T.T.C en euros avec T.V.A = 20% - *Berthing prize list in euros V.A.T. included (20%)*

Tarifs interventions		
Main d'oeuvre marin	1 h	37,30
Vedette avec patron	1/2 h	78,60
Pompage	1 h	63,00
Frais de recherche	1	50,00
Frais intervention soir	1	197,40
Frais intervention week-end	1	394,80

Consommation de fluide		
Eau	1 m³	4,00
Borne eau électricité	1/2 h	7,00
Douche	7 minutes	1,00

Électricité				
Électricité 20 kwh	5,00			
Électricité / frais de mise en service pour toute durée inférieure à 1 an	37,30			
Forfait électricité 2.2 kW	2,00 (1 jour)	10,00 (1 sem.)	29,80 (1 mois)	297,10 (1 an)
Forfait électricité 3.5 kW	4,00 (1 jour)	17,00 (1 sem.)	54,10 (1 mois)	541,20 (1 an)

Les forfaits électricité ne s'appliquent que sur les places équipées de boitiers spécifiques. Ces forfaits sont facturés systématiquement sur les places grande plaisance et « escale » au Bassin des Chalutiers. Pour tout abonnement autre qu'annuel, un forfait « installation » sera demandé.
Pour tout abonnement autre qu'annuel, un forfait « installation » sera demandé.
Pour le Bassin des Tamaris, les bornes disposent d'une puissance de 10 A.
Le 1er semestre 2016 sera une période de test afin d'évaluer les consommations et ajuster ensuite les forfaits annuels. Tout dépassement de ce forfait pourra, dès lors, faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Clefs		
Clef	1	25,00

Cale de mise à l'eau				
Cale forfaits aller-retour (de date à date)	1 aller-retour	1 semaine	1 mois	1 an
	5,00	20,00	60,00	150,00

Containers *(réservé plateau nautique)*		
Stationnement	1 mois	216,80
	1 an	1949,40
Manutention	1 manutention	171,70